

BULLETIN DE DON

Décret n°2009-158 du 11/02/2009 relatif au fonds de dotation

Le fonds de dotation « Les amis de Noémi » a pour but d'œuvrer en faveur du bien-être et de l'épanouissement des personnes porteuses d'un handicap et des personnes vulnérables. Sa vocation est de recueillir des fonds ou des biens afin de financer des actions au profit de personnes vulnérables.



Prénom : NOM :

Adresse :

Apporte son soutien au fonds de dotation « Les amis de Noémi » et fait un don de _____ €

Chèque à l'ordre de : *Fonds de dotation Les amis de Noémi*

Avantage fiscal

Si vous êtes imposable, vous bénéficierez d'une **réduction du montant de votre impôt** sur le revenu équivalente à 66% de votre don. Vous recevez pour cela un certificat fiscal, à remettre à l'administration en cas de demande.

Votre don est limité à 20% de vos revenus annuels et peut être reporté sur cinq années en cas de dépassement.

Merci pour votre soutien